

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Isabelle BRACALE
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
Mme Agnès LAVEST	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme Aline ROCHE (à M. Jean-Philippe AUSSET)
M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)
M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Absents :

M. Julien THELLIER
Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PDD –
COTISATION ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS POUR 2019**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ
DU PDD – COTISATION ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS
POUR 2019**

- VU l'adhésion de la CCEDA au SIEG du Puy de Dôme ;
- VU le transfert des équipements d'éclairage public de la CCEDA au SIEG du Puy de Dôme ;
- CONSIDERANT le PV contradictoire établi pour l'année 2019 pour la cotisation d'entretien des équipements ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que suite au transfert des équipements d'éclairage public de la CCEDA (bâtiment intercommunal, pôle commercial, ZI les Torrents, ZI les Hautes, ZA le Bournat, Parc d'activités intercommunal, aire d'accueil des gens du voyage et médiathèque intercommunale) au SIEG du Puy de Dôme, c'est celui-ci qui est chargé de l'entretien préventif des équipements.

Aussi, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- D'approuver le PV contradictoire des équipements transférés pour 2019 et de l'autoriser à le signer ;
- De verser une participation annuelle de 2019 pour l'entretien des équipements afférents à l'ensemble des équipements transférés d'un montant de 1339.31 €

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 02 juillet 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.